



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 3 JUIN 2019 à 20h00
(Peney-le-Jorat, grande-salle)

Le Président, Frédy-Daniel Grossen, ouvre la séance à 20h00 et salue les membres de l'assemblée et de la Municipalité. Il salue également Madame Dany Schaer, journaliste.

00. Ouverture de la séance

La secrétaire procède à l'appel : 43 conseillers sont présents, 4 sont excusés et 3 sont absents.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant les documents reçus. Ce n'est pas le cas.

01. Procès-verbal de la séance du 25 mars 2019

Le procès-verbal du 25 mars 2019 ne suscite aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

02. Communications du président

Le Président informe qu'il a pris des nouvelles de Jean-François Fivat. Monsieur Fivat est toujours en convalescence, néanmoins, il espère pouvoir revenir dès le prochain Conseil.

De plus, il annonce que Monsieur Louis Pittet lui a fait part de sa démission. Il attend sa démission formelle pour le remplacer.

03. Communications de la Municipalité

Line Gavillet, Syndique, donne les informations suivantes :

Déchetterie : la Commune a pris contact avec M. Marfurt suite à l'avis négatif du « SDT ». Il en est ressorti que le Service serait finalement d'accord pour que la déchetterie se réalise à cet endroit, pour autant que l'aménagement se fasse exactement à l'intérieur de l'existant. Dès lors, la Municipalité a décidé de réduire le projet initialement prévu ; une proposition va être envoyée au Canton.

Etude du PGA : la Commune a reçu, après 6 mois, une réponse positive pour les subventions, mais aucune sur le dossier lui-même, pas de prise de position sur les intentions. La Syndique fait part que l'urbaniste qui travaille pour Jorat-Menthue a été très déçu du courrier du SDT qui reprenait les grands principes de la LAT, sans entrer dans les spécificités de la Commune. De plus, elle informe que la séance de la région Gros-de-Vaud a permis de se plaindre des lenteurs du SDT.

Calendrier PGA : la Commune a reçu une réponse positive concernant les subventions. Dès lors, cette étape préalable terminée, la Commune pourra élaborer un projet de PGA qui devrait durer une année.

Vincent Aubert trouve contraignant voire agaçant la position du « SDT » concernant la déchetterie, il espère que la Commune sera vigilante car il a souci que finalement les citoyens se retrouvent avec moins de confort et un investissement tout aussi important.

Didier Schmid, municipal, relate un état de situation des travaux des routes en cours concernant principalement le village de Villars-Tiercelin et rappelle la fermeture des routes prévue du 17 juin au 12 juillet (se référer à l'avis officiel qui se trouve sur le site internet de la Commune).

Claude Racine, municipal, relate les travaux en cours au collège de Peney-le-Jorat (caves terminées, montage de l'ascenseur et des conduites d'eau pour le chauffage dans la chape). Les travaux extérieurs se feront le temps que la chape sèche, il faut compter un mois. La date à disposition des appartements sera connue dès que les travaux précités seront terminés. Concernant les travaux sur les hauts de Sottens, ils seront mis en place en fin de semaine.

04. Préavis 30-2019 Comptes 2018

Le Président demande si la Municipalité souhaite donner des informations complémentaires. Line Gavillet, Syndique, informe que la Municipalité n'a pas d'autre information à donner.

Le rapport de la commission ad hoc est lu par Angelo Rubin, rapporteur.

Le Président ouvre une discussion générale sur les comptes. Elle n'est pas demandée.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant le « rapport financier » pages 1-6.

Patrick Braillard soulève qu'à la page 1 il est noté « le bilan s'élève quant à lui Fr. 11'053'3111.86 » alors qu'il s'agit de Fr. 11'053'311.86.

Clémence Grognoz, boursière, confirme qu'un « zéro » de trop a été noté en page 1.

Le Président passe en revue les comptes point par point. Les comptes suscitent les questions suivantes :

Jacques Bœuf demande la signification du compte « 210.330 remises et défalcatons sur impôts ».

Madame la boursière explique qu'il s'agit d'un impôt perdu. La Commune n'a pas de maîtrise sur ces remises, elle suit les décisions de l'Administration cantonale des impôts.

Etienne Pascal est interpellé par le salaire qui est passé de Fr. 1'000.00 à Fr. 6'705.00, concernant le compte « 3533 Congélateur ».

Line Gavillet, Syndique, répond que ce montant s'explique par le fait que le congélateur a été mis hors service pendant un mois pour permettre la réfection du plafond et la révision du compresseur, et que cela a demandé beaucoup de travail tant pour le vider que pour le rangement.

Le Président précise que les comptes sont complétés par le bilan, ainsi que des engagements hors bilan. Ils les passent en revue. Ces points ne suscitent aucune remarque.

Le Président demande s'il y a des questions sur l'ensemble des comptes.

Jacques Bœuf demande la signification du compte « 450.330.10 pertes sur débiteurs ».

La boursière explique qu'il s'agit des personnes mises en poursuites avec acte de défaut de biens.

Le Président met le préavis municipal 30-2019 « Comptes 2018 » au vote. Il est adopté à l'unanimité.

05. Préavis 31-2019 Gestion 2018

Le Président demande si la Municipalité souhaite donner des informations complémentaires.

La Municipalité n'a rien à ajouter.

Le rapport de la commission de gestion est lu par Serge Morisod, rapporteur.

Monsieur Grossen passe en revue les divers points du rapport de gestion.

Jean-Paul Cavin se demande si la Commune a, à gagner, de rester en confrontation avec le « SDT ». Il pense que les dossiers doivent continuer à avancer et qu'il serait préférable de trouver le moyen de retrouver confiance en ce Service. De plus, il rappelle que la commission ad hoc s'est réunie 5 fois durant la première partie de l'année 2018, et aucune fois cette année. Il émet le vœu que les travaux puissent reprendre entre la Commune et la Commission.

Le Président précise qu'il s'agit d'une commission thématique et non ad hoc.

Stéphanie Grimm trouve qu'il serait bien que cette commission fasse un rapport aux membres, car c'est difficile de s'orienter sans rapport. Elle émet que tous les membres seraient preneurs de savoir ce qui y est travaillé. De plus, elle ajoute que ces derniers temps, en tant que maman, elle a reçu des courriers de l'ASIRE pas toujours compréhensibles (courrier long, difficile à comprendre). Elle se demande si les rapports entre l'école et l'ASIRE sont toujours harmonieux.

Line Gavillet, Syndique, remercie de la question et rappelle que le courrier concernant les camps fait suite à l'arrêt du Tribunal qui dit qu'on ne peut plus demander de participation financière aux parents, à part les repas. Malheureusement, elle acquiesce que cette problématique a pris beaucoup d'ampleur.

Frédy-Daniel Grossen se permet d'ajouter quelques éléments notamment sur les camps ; il explique qu'il est clair qu'il y a d'un côté les directions d'école qui aimeraient que rien ne change et de l'autre côté il y a le Conseil intercommunal qui dit que si les communes doivent prendre en charge l'équivalent, l'augmentation sera trop importante pour certaines communes. Il informe que le Canton n'aide pas du tout, dans ce sens, où il laisse entendre que la charge pour les communes serait faible.

Monsieur Grossen termine en informant qu'il faudra voir en septembre comment le Conseil intercommunal de l'ASIRE se penchera sur le budget et combien le CODIR proposera. Le montant pourrait autant être revu à la hausse comme à la baisse.

Laurence Pralong exprime qu'elle peut comprendre la difficulté de compréhension par rapport à ces échanges de courriers. Elle informe qu'il y a eu une discussion lors du dernier Conseil, le but serait de se rapprocher le plus possible de ce qui a été mis en place jusqu'à ce jour. En tous cas, c'est la volonté de l'ASIRE et elle confirme que pour certaines communes cela représente une grosse somme.

Le Président met le préavis municipal 31-2019 « Gestion 2018 » au vote. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

Madame la Syndique remercie les membres du Conseil pour leur confiance et les excellents rapports.

Jean-François Jaton demande ce qu'il se passerait si d'aventure ce préavis n'était pas accepté.

Le Président répond que cela ne changerait pas grand-chose, si ce n'est de manifester un mécontentement.

06. Elections

Le Président passe la parole à Christophe Korber, vice-président.

Élection du Président pour 2019-2020 :

Christophe Korber informe que Frédy-Daniel Grossen est d'accord de se présenter à nouveau comme candidat pour le poste de Président et il demande s'il y a d'autres candidats.

Stéphanie Grimm propose M. Christophe Korber. Monsieur Korber accepte.

Jean-Marc Hermans prend le relai et met au vote à mains levées la candidature de Monsieur Grossen puis celle de Monsieur Korber.

C'est avec 20 voix contre 17 voix que Monsieur Frédy-Daniel Grossen est élu.

Monsieur Grossen remercie l'assemblée pour leur confiance et l'informe que c'est prévu qu'il ne se représente pas l'année prochaine.

Élection du Vice-Président pour 2019-2020 :

Le Président présente Christophe Korber et demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas.

Christophe Korber est élu tacitement par applaudissements.

Élection de deux scrutateurs pour 2019-2020 :

Le Président présente Lorette Jatton et Jean-Marc Hermans et demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas.

Laurette Jatton et Jean-Marc Hermans sont élus tacitement par applaudissements.

Election de deux scrutateurs suppléants pour 2019-2020 :

Le Président présente Manuela Gavillet et Françoise Gurtner et demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas.

Manuela Gavillet et Françoise Gurtner sont élues tacitement par applaudissements.

07. Communications (2^e partie)

Line Gavillet, Syndique, donne les informations suivantes :

Chauffage à l'église de Dommartin : il sera changé par un chauffage à gaz (moyen le plus rationnel). Elle rappelle que Jorat-Menthue est propriétaire d'un tiers et que la participation sera à l'habitant, donc 74 habitants pour Montaubion-Chardonney.

Eglise de Villars-Tiercelin : la Commune est en train de chercher une solution pour assainir ce bâtiment vu les soucis d'humidité.

Installation d'une antenne « Sunrise » à Peney-le-Jorat : un moratoire et une étude de la Confédération sont en cours, pour l'instant le dossier n'avance pas.

Exposition au Cadratin : elle encourage les membres du Conseil à aller visiter l'exposition qui a lieu au Cadratin relative aux dessins de presse de Burki et fait part, de l'inauguration de la place Raymond Burki sur le sentier Handicap et Nature.

Claude Racine, municipal, avise que la mise à l'enquête concernant la partie Nord et le chauffage à l'Emetteur est prête. Cependant, il n'a pas encore reçu les chiffres pour le silo à plaquettes.

Bernard Joss, municipal, relate que suite aux votes négatifs des communes de Corcelles et Montpreveyres la commune de Jorat-Menthue n'aura pas à se prononcer. Le parc se fera entièrement sur les forêts lausannoises. Néanmoins, il informe que la Commune restera en tant que membre pour les prestations à développer telles que : animations, lieux d'accueil, sorties en forêt, valorisation des produits du terroir.

Concernant l'arboretum de Villars-Mendraz, c'est l'équipe forestière qui va remplacer les barrières et la protection civile qui va réparer les escaliers.

Olivier Sonderegger demande si les explications données par Sunrise sont aussi valables pour l'antenne « Swisscom » prévue à Villars-Tiercelin et Montaubion-Chardonney. Monsieur Schmid répond par l'affirmative.

Jacques Bœuf fait part que le débat a été catastrophique et demande si la Commune pourrait prendre un médiateur la prochaine fois afin de mieux gérer la discussion.

La Municipalité en prend note.

08. Divers et propositions individuelles

Jean-Paul Cavin propose de limiter l'éclairage public pour certaines zones de la Commune, il émet que l'éclairage pourrait être baissé voire supprimé durant certaines heures car des études démontrent que l'éclairage est lié à la réduction des insectes. Dès lors, il suggère à Municipalité de renoncer à l'éclairage prévu le long de la route de Sottens (sortie du village) jusqu'à l'Emetteur, ainsi qu'à celui prévu au chemin de Montmeillan à Peney-le-Jorat.

Bernard Joss, municipal, répond que tout nouvel éclairage et/ou remplacement se fait automatiquement par du LED et que de 22h à 5h l'éclairage est réduit à 5%.

Jean-Paul Cavin dit qu'il ne s'agit pas de consommation, mais pense que c'est encore mieux si on se passe d'éclairage.

Pascal Etienne demande si la Municipalité a trouvé une solution concernant le personnel pour la déchetterie de Peney-le-Jorat.

Claude Racine, municipal, répond que la procédure est en route (changement prévu pour le 30 juin).

Jean-Marc Hermans demande s'il est prévu d'entretenir l'étang de la Scie à Sottens.

Monsieur Racine en prend note et va se rendre sur place.

Le Président clôt la séance à 21h45.

Le Président :

Frédy-Daniel Grossen

La secrétaire :

Lyvia Schertenleib